

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 059-215903063-20230309-HEST_52023-DE

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation

7 mars 2023

Date d'affichage

2 mars 2023

Numéro de la délibération : 5

Objet de la délibération :

OBJET :

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 -ème classe.

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 7 mars 2023 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

Présents : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Sylvie LECOYER, Marie-Rosine BAILLY, Stéphane PETIT, Florence BAVAY, Line LECLERCQ.

Absents excusés : Thierry MOUVET, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Néant

Décédé : Néant

Secrétaire de séance : Olivier VAN DER VRECKEN

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 -ème classe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé au Conseil Municipal :

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

IL est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement pourvu par l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Hestrud, le 9 mars 2023

Le maire



A. Bertheaux

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Hestrud
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	HEST_52023
Objet :	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215903063-20230309-HEST_52023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903063-20230309-HEST_52023-DE-1-1_0.xml	text/xml	891 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIBERATION N__52023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903063-20230309-HEST_52023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	536 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2023 à 14h55min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 mars 2023 à 14h55min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2023 à 14h56min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2023 à 14h56min23s	Reçu par le MI le 2023-03-09